

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

- Nom du produit : **ACCOR SOLUBLE K2**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisation commerciale : Huile pour travaux des métaux (pour plus de détails, se reporter à la notice technique)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Fournisseur **ACCOR LUBRIFIANTS SA**

Adresse : 8 Rue du Mans - BP 30406 - 49304 CHOLET CEDEX

Téléphone : 02.41.75.26.70

Télécopie : 02.41.62.67.02

Contact e-mail : jerome.poulain@accor-lubrifiants.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) : <http://echa.europa.eu/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 1272/2008 (CLP) :

H317- Skin. Sens. 1

H412- Aquatic Chronic 3

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquette Conforme à La Norme (CE) N° 1272/2008 (CLP) :

Pictogramme(s) de danger :



Mention d'avertissement : ATTENTION

Mentions De Danger :

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases additionnelles :

CONTIENT : Acides gras de tallol, produits de réaction avec l'acide borique (H3BO3) et la diéthanolamine (n°CE : 294-785-9)

Conseils de prudence - Prévention

P280 - Porter des gants / vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage.

P261 – Eviter de respirer les vapeurs.

P273 – Eviter le rejet dans l'environnement

Conseils de prudence - Intervention

P302 + P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin

P363 – Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

Conseils de prudence - Stockage

Aucuns

Conseils de prudence - Elimination

P501 - Eliminer le contenu / récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux, conformément à la réglementation nationale

2.3. Autres Dangers

Produit combustible s'il est chauffé

Le brouillard d'huiles peut irriter les yeux et l'appareil respiratoire.

ACCOR SOLUBLE K2

Remplace la version du 11/12/2017

21/08/2019

FDS :825-126180-111217

Page 3 sur 14

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut l'irriter et produire des dermatites.

L'huile usagée peut contenir des impuretés dangereuses.

Risque de contamination du sol et des eaux souterraines.

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges**

- Nature chimique: Produit à base d'huiles de bases et d'additifs

- Composants contribuant aux dangers :

COMPOSANTS	Pourcentage (en poids)	Classification CLP (EC) No 1272/2008	NUMEROS
			CE CAS Enregistrement
Huile de base pétrolière	< 90 %	Asp. Tox. 1; H304	Mixture (*) 268-069-1
Tall oil, compound with ethanolamine	< 6%	Aquatic Chronic 2; H411	- -
Fatty acids, tall-oil, reaction products with boric acid (H3BO3) and diethanolamine	< 3%	Skin Sens. 1; H317	294-785-9 - 01-2119961359-26
Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich	< 2%	Aquatic Chronic 2; H411 Aquatic Acute 1; H400	271-235-6 - 01-2119454259-32

(*) Mixture : Contient un ou plusieurs des numéros suivants : N°CE 276-738-4 (enregistrement : 01-2119474889-13), 265-157-1 (enregistrement : 01-2119484627-25), N° CE 265-169-7 (enregistrement 01-2119471299-27), N° CE 265-158-7 (enregistrement 01-2119487077-29), N° CE 265-159-2 (enregistrement 01-2119480132-48), N° CE 265-091-3 (enregistrement 01-2119487067-30), N°CE 276-737-9 (enregistrement 01-2119474878-16)

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger de cette section 3 figure à la Section 16.

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

En cas de troubles graves, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence

Inhalation :

Retirer le sujet de la zone exposée.

Amener le sujet à l'air frais et le garder au calme.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Alerter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau :

Laver la peau à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux :

Rincer à l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 30 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion :

NE PAS FAIRE VOMIR. Alerter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Conseil aux prestataires de premiers secours :

Lors de l'administration des premiers soins, protégez-vous contre l'exposition à des produits chimiques ou à des maladies à diffusion hématogène en portant des gants, des masques ainsi qu'un équipement de protection oculaire. Après avoir prodigué les premiers soins, se laver la peau exposée avec du savon et de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Voir la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note pour le médecin : traiter symptomatiquement.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO₂, poudre sèche, émulseur polyvalent ; l'eau peut être utilisée pour refroidir et protéger les récipients de produit exposés.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pour plus d'informations, voir section 10.

5.3. Conseils aux pompiers

Il est recommandé de porter un appareil respiratoire autonome. L'eau peut éclabousser les éléments proches. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés.

SECTION 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Un équipement de protection individuelle doit être porté. Éviter tout contact avec la peau. Ventiler la zone si le déversement s'est effectué dans un espace confiné ou dans toute autre zone à faible ventilation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser le liquide pour le recycler et/ou le mettre au rebut. Le liquide résiduel peut être absorbé sur du matériel inerte.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Conserver les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets. Utiliser un confinement

approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Eviter un contact avec la peau. Laver à fond après une manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les récipients vides contiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit. Éliminer l'emballage ou les contenants conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Température de pompage

Ambiante

Température maximale de manipulation

70 °C, 158 °F

Température de chargement maximale

Non déterminé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Prendre des précautions pour éviter tout dégagement dans l'environnement. Pour connaître les matériaux incompatibles, voir section 10.

Température maximale de conservation

45 °C, 113 °F

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Dans les cas propices à la formation de brouillards, vérifier la PEL de 5 mg par mètre cube de l'OSHA et la TWA de 5 mg par mètre cube de l'ACGIH pour contrôler d'éventuels brouillards d'huile.

Procédures recommandées de contrôle: Ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, l'atmosphère de travail ou des organismes vivants peuvent être nécessaires pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et / ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Il convient de mentionner à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

8.2. Contrôles de l'exposition

ACCOR SOLUBLE K2

Remplace la version du 11/12/2017

FDS :825-126180-111217

21/08/2019

Page 7 sur 14

Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.

Equipement de protection individuel:

Le produit doit être manipulé dans les récipients et des équipements clos, auquel cas une ventilation mécanique du local devrait être suffisante. Une aspiration d'air locale devra être utilisée aux endroits où poussières, brouillards, vapeurs ou gaz peuvent s'échapper dans l'atmosphère du local.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau

Gants

Les chemises à manches longues sont recommandées. Utiliser un tablier de protection chimique si le contact avec le produit peut se produire. Lors du travail avec le produit chauffé, porter un tablier isolant ou un vêtement de protection chimique isolant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

Utiliser un respirateur avec une association d'une cartouche pour vapeur organique et d'un filtre très efficace si la limite d'exposition recommandée est dépassée.

Utiliser un appareil respiratoire isolant pour pénétrer dans les espaces confinés et dans les autres endroits faiblement ventilés et pour les zones de décontamination ou de grosses quantités se sont répandues.

Mesures d'hygiène

Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit.

Contrôles de l'exposition environnementale

Pour plus de détails, voir section 6

SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect: Liquide

Masse volumique à 20°C (g/cm³) : 0,93

Couleur: Blond limpide

Viscosité à 40°C (mm²/s) : 40

Odeur: caractéristique huile

Point éclair (coupelle fermée) (°C): > 150°C

Point d'écoulement (°C) : Non déterminé

Température d'inflammation: Non déterminée

Pression de vapeur à 20°C: Non déterminée

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

Propriétés explosives : Ce produit n'est pas connu pour être explosif.

Propriétés oxydantes : Ce produit est une substance non-oxydante.

9.2. Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10 - STABILITE ET REACTIVITE**10.1. Réactivité**

Examiner soigneusement toutes les informations fournies dans les sections 10.2 à 10.6.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est normalement stable aux faibles températures et n'est pas décomposé par l'eau.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucunes dans des conditions normales

Propriétés dangereuses : Aucunes dans des conditions normales

10.4. Conditions à éviter

Température élevée. Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles:

Acides forts. Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Fumée, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, aldéhydes et autres produits de combustion incomplète.

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.****Huile de base pétrolière**

Toxicité aiguë: La classification des huiles de base lubrifiantes suffisamment raffinées (IP 346 <3 %) en substances dangereuses n'est pas nécessaire. DL50 orale chez le rat >5000mg/kg de poids CL50 par inhalation chez le rat >5,53 mg/l (EBSI, 1988) DL50 cutanée chez le lapin >2000 mg/kg de poids

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Ne provoque pas de sensibilisation

Mutagénicité sur les cellules germinales: Non mutagène.

Cancérogénicité: Les produits avec un IP 346 <3 % ne sont pas cancérogènes dans les études d'application dermique.

La classification du produit correspond à la comparaison des résultats des études toxicologiques et des critères énoncés dans le règlement (CE) n° 1272/2008 pour les CMR, catégories 1A et 1B.

Toxicité pour la reproduction: Aucun effet sur la reproduction ou le développement n'ont été observés chez des rats Sprague-Dawley. NOAEL : 1000 mg/kg de poids/jour

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique: Des études d'exposition aiguë ne montrent aucune preuve de toxicité systémique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Avec IP 346 <3 %, non classé.

Danger par aspiration: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Huiles de base pétrolière

Toutes les études de toxicité aquatique aiguë sur les poissons, les invertébrés et les algues sur des échantillons d'autres huiles de base lubrifiantes donnent des valeurs de toxicité aiguë supérieures à 100 mg/l.

Poisson

Tall oil, compound with ethanolamine

LC 50 (Cyprinus carpio, 4 DY): 349 mg/l

Fatty acids, tall-oil, reaction products with boric acid (H3BO3) and diethanolamine

LC 50 (Truite arc-en-ciel, 4 DY): > 1 000 mg/l

NOEC (Truite arc-en-ciel, 4 DY): > 1 000 mg/l

Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich

LC 50 (Truite arc-en-ciel, 96 h): 0,42 mg/l

NOEC (Poisson, 30 DY): 0,047 mg/l

Invertébrés Aquatiques

Tall oil, compound with ethanolamine

CE50 (Puce d'eau (Daphnia magna), 2 DY): 4,5 mg/l

ACCOR SOLUBLE K2

Remplace la version du 11/12/2017

FDS :825-126180-111217

21/08/2019

Page 10 sur 14

NOEC (Puce d'eau (Daphnia magna), 2 DY): 3,2 mg/l

Fatty acids, tall-oil, reaction products with boric acid (H3BO3) and diethanolamine

CE50 (Cladocère, 2 DY): 150 mg/l

NOEC (Cladocère, 2 DY): 100 mg/l

CE50 (Cladocère, 21 DY): > 48 mg/l

NOEC (Cladocère, 21 DY): 15 mg/l

Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich

CE50 (Cladocère, 48 h): 0,71 mg/l

NOEC (Puce d'eau (Daphnia magna), 16 DY): 0,058 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

Fatty acids, tall-oil, reaction products with boric acid (H3BO3) and diethanolamine

CE50 (Algues vertes, 3 DY): 16 mg/l

Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich

CE50 (Algue, 3 DY): 3,2 mg/l

NOEC (Algue, 3 DY): 2,2 mg/l

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol

Aucune donnée disponible

Toxicité pour les organismes vivant dans les sédiments

Aucune donnée disponible

Toxicité pour les plantes terrestres

Aucune donnée disponible

Toxicité pour les organismes terrestres

Aucune donnée disponible

Toxicité pour les microorganismes

Fatty acids, tall-oil, reaction products with boric acid (H3BO3) and diethanolamine

CE50 (Boue, 0,1 DY): > 10 000 mg/l

Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich

CE50 (Boue, 0,2 DY): > 105,3 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Huiles de base pétrolière

D'après les informations disponibles sur la composition et les données mesurées ou prévues, il n'est pas prévu que les constituants essentiels répondent aux critères de dégradabilité rapide mais ils sont intrinsèquement biodégradables.

Tall oil, compound with ethanolamine

ACCOR SOLUBLE K2

Remplace la version du 11/12/2017

FDS :825-126180-111217

21/08/2019

Page 11 sur 14

Carbone organique dissous (COD) 90 % (21 DY) Facilement biodégradable

Fatty acids, tall-oil, reaction products with boric acid (H3BO3) and diethanolamine

Formation de dioxyde de carbone 67,3 % (28 DY, OECD TG 310)

Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich

Appauvrissement en oxygène 60,6 % (28 DY, OECD TG 301 F)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Huiles de base pétrolière

Les constituants des autres huiles de base lubrifiantes présentent des valeurs prévues de log Kow variant de 2 à plus de 6 et sont considérés comme potentiellement biocumulatifs.

Facteur de Bioconcentration (BCF)

Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich

Truite arc-en-ciel, Facteur de Bioconcentration (BCF): 45 (calculé)

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Tall oil, compound with ethanolamine

Log Kow: > 6,56 (Non rapporté)

Fatty acids, tall-oil, reaction products with boric acid (H3BO3) and diethanolamine

Log Kow: 11,7 (Mesurée)

Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich

Log Kow: 5,4 (Mesurée)

12.4. Mobilité dans le sol

Non applicable

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Huiles de base pétrolière

La substance ne répond pas à tous les critères spécifiques détaillés dans l'annexe XIII ou ne permet pas de comparaison directe avec l'ensemble de ces critères, mais tout indique néanmoins que la substance ne présenterait aucune de ces propriétés et la substance est considérée comme non PBT/vPvB. Le taux d'anthracène dans cette substance n'est pas supérieur à 0,1 %. Aucune autre structure d'hydrocarbure représentative ne remplit les critères PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

· Elimination des déchets:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA : Non réglementé

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

· ADR

Non réglementé

· IMDG

Non réglementé

· IATA

Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

· ADR

Non réglementé

· IMDG, IATA

Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.

PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Autres informations : Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non déterminé.

SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Directives réglementaires européennes :

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS**Indications des modifications**

Sections 2/3/12 : 11/12/2017

Symboles et phrases de dangers utilisés dans ce document à la section 3:

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation se situent hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et rejetons expressément toute responsabilité pour toute utilisation de ce produit. Les



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

ACCOR SOLUBLE K2

Remplace la version du 11/12/2017

FDS :825-126180-111217

21/08/2019

Page 14 sur 14

informations contenues dans la présente sont considérées comme vraies et fiables, mais toutes les déclarations ou suggestions sont faites sans garantie, expresse ou tacite, concernant l'exactitude des informations, les dangers afférents à l'utilisation du produit ou les résultats pouvant être obtenus d'une utilisation de celui-ci. Le respect de toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables est laissé à la responsabilité de l'utilisateur.